



La vente de notre appartement ne couvre pas prêt à rembourser

Par **champagnefr**, le **16/06/2010** à **15:28**

Bonjour,

nous avons acquis en 2007 un appartement. Au bout d'un an nous avons dû faire racheter ce prêt car le premier contrat de prêt était en réalité un taux variable (qui nous a été présenté comme un taux fixe). Nous avons donc rembourser plus que ce que nous avons emprunter et nous avons perdu le prêt à taux zéro.

Nous avons maintenant beaucoup de mal à assumer le coût de l'appartement (crédit + charges qui ont doublé). Nous souhaitons donc vendre l'appartement mais en raison de la chute des prix si nous vendons au prix du marché il restera encore à notre charge entre 20.000 et 40.000 €.

Il y a -t-il un recours juridique possible?

Je précise également que nous souhaitons absolument nous séparer de cette appartement pour des raisons familiales.

Merci pour votre aide.

Cordialement

Par **fif64**, le **16/06/2010** à **16:47**

Malheureusement non, vous n'avez aucun recours possible.